



Label HS2® - Haute Sécurité Santé

Le Label du bien vieillir à domicile

Apave Certification à travers la démarche HS2® garantit d'offrir aux personnes seniors ou en situation de vulnérabilité un habitat ou un service leur permettant de vivre chez elles le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions.

La démarche du label HS2® permet de valoriser la qualité des projets immobiliers et des prestations de services engagés pour le bien vivre et le bien vieillir des résidents seniors. Le label HS2 prend en compte le contexte territorial local, votre politique senior et les attentes des utilisateurs finaux. En passant d'une logique de Savoir-faire à Faire-savoir afin que l'ensemble des engagements quotidiens soit reconnu et stimule ainsi l'ensemble de l'écosystème seniors qui aura été initié.

Les bénéfices

- Faire le choix d'anticiper les réglementations futures en s'engageant dans une démarche **qualité sociale, sociétale et collaborative**
- Se démarquer de la concurrence sur un marché en forte croissance en répondant aux attentes des seniors et des personnes fragiles
- Rejoindre un réseau de partenaires ayant les mêmes objectifs pour gagner en visibilité et augmenter ses performances économiques
- Travailler votre engagement social à votre rythme, valoriser votre image de marque et votre savoir-faire vis-à-vis de vos clients et partenaires sur le **marché des seniors**



L'offre Apave

HS2®

En quoi consiste le Label HS2® ?

Le label HS2® consiste en l'aménagement des bâtiments anciens ou neufs mais aussi le déploiement de services connectés ainsi que tout ce qui peut participer au confort de vie et à la préservation du lien social et de l'autonomie. La démarche HS2® évaluera plusieurs critères, tels que :

- L'accessibilité dans les espaces de vie comme la cuisine ou la salle de bain
- Le balisage lumineux pour prévenir les chutes la nuit
- La mise en place de domotique
- L'existence d'installation d'équipements connectés (détecteur de chute, dispositif d'actimétrie automatisé, dispositifs médicaux connectés...)
- La présence d'espaces de convivialité
- Les services individuels ou collectifs proposés

Les travaux réalisés pourront permettre aux personnes vieillissantes de rester à domicile, de 3 à 6 ans de plus.

La démarche HS2® intervient en amont de la perte d'autonomie et permet des alternatives au placement en EHPAD ou en maison de retraite, au travers d'un écosystème complet.

A qui s'adresse le Label ?

- Les bailleurs sociaux (rénovation, construction, politique senior)
- Les promoteurs immobiliers (construction de logements adaptés)
- Les gestionnaires de Résidences gérées (Résidences services, Résidences autonomie)
- Les prestataires de services (aides au déménagement, plateforme d'aide aux aidants, rénovation de SDB, conciergeries, plateformes solidaires, aide à la recherche de logements adaptés, prévention de la perte d'autonomie...)
- Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Les pharmacies proposant des solutions de télémédecine des produits et des services spécifiques

Périodicité

La durée de validité de la labellisation HS2® (Haute Sécurité Santé) est de **4 ans**, sous conditions de réalisation des audits de surveillance tous les 2 ans et de résultats satisfaisants.

Le processus de labellisation

	Habitat	Services
1	Dépôt de candidature	
2	Sensibilisation à la démarche HS2® et à son référentiel	
3	Réalisation de l'audit documentaire en phase conception	Réalisation de l'autodiagnostic, élaboration du plan d'action de mise à niveau, mise en œuvre
4	Réalisation de l'audit initial de labellisation	
5	Délivrance du Label HS2® (sous réserve des résultats de l'audit initial)	
6	Réalisation d'un audit de suivi	



Nos atouts

Apave Certification, filiale du Groupe Apave, propose des prestations de certification des systèmes de management (ISO 18788, ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001...), de produits et services, de compétences, ainsi que des labels et évaluations. Elle s'appuie sur un réseau d'auditeurs qualifiés, internes et externes, répartis sur le territoire national et international et opère dans le domaine volontaire comme dans le domaine réglementaire. Organisme reconnu et indépendant (tierce-partie), Apave Certification donne l'assurance écrite qu'une organisation, un processus, un produit, un service ou des compétences de personnes est conforme à des exigences spécifiées dans les référentiels (norme, règlement, spécification technique, etc.).

Nous **contacter**

apave.certification@apave.com

01 45 66 18 18

www.apave-certification.com